



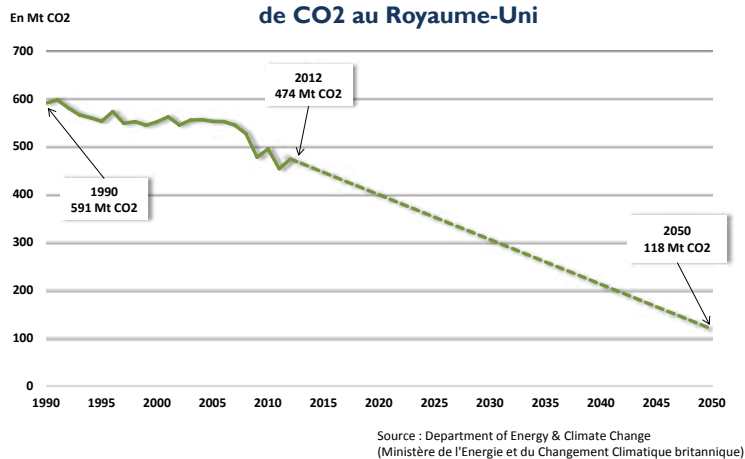
Fiche

LA STRATÉGIE BAS CARBONE DU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni est, derrière l'Allemagne, le deuxième Etat-membre de l'Union Européenne le plus émetteur de CO₂ (472 Mt contre 728 Mt en Allemagne en 2012). Initialement peu enclines à s'investir dans la lutte contre le changement climatique, les autorités britanniques se sont finalement engagées, dans la foulée de la publication du rapport Stern (2006), à réduire de près de 80 %, d'ici à 2050, les émissions de CO₂ du pays. Pour y parvenir, les pouvoirs publics ont choisi de bâtir une politique énergétique nouvelle, centrée sur la poursuite d'un unique objectif : la réduction des émissions de CO₂ de l'économie nationale.

UN OBJECTIF CLAIR

Evolution et objectif de réduction des émissions de CO₂ au Royaume-Uni



La nécessité de construire près de 35 GW de nouvelles capacités de production électrique pour remplacer les tranches charbon et nucléaire installées dans les années 1970 et le renversement, depuis le milieu des années 2000, de la position nette exportatrice d'hydrocarbures du pays, ont conduit les autorités britanniques à revoir en profondeur la politique énergétique nationale. Depuis l'adoption en 2008 du *Climate Change act*, celle-ci vise désormais, à titre principal, une réduction des émissions de CO₂ de 34 % d'ici à 2020, et de 80 % d'ici à 2050¹. Elle vise également à limiter

la dépendance aux importations pour renforcer la sécurité d'approvisionnement, et à promouvoir les mécanismes de marché, afin de préserver la compétitivité de l'offre énergétique pour les entreprises et les ménages.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a décidé de privilégier une approche globale, en agissant sur la consommation et la production d'énergie sous toutes ses formes. Concernant la consommation, il s'agit d'encourager le développement des usages climatiquement vertueux et de réaliser par ailleurs des efforts pour améliorer l'intensité énergétique du pays. Tous les secteurs économiques seront concernés par ces efforts. A terme, en 2030, il est même prévu que 50 % des économies d'énergie soient réalisées dans le secteur des transports.

Dans le domaine de la production d'énergie, les pouvoirs publics entendent là encore orienter les investissements vers les sources énergétiques les moins carbonées.

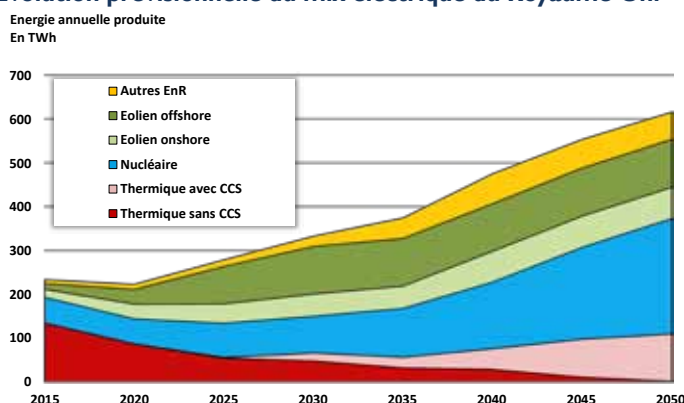
Une chose est sûre, tant du point de vue de la production que du point de vue de la consommation, le secteur électrique est amené à jouer un rôle considérable dans la réussite de cette stratégie bas carbone.

UN MOYEN EFFICACE : L'ÉLECTRIFICATION DES USAGES

En effet, le développement du secteur électrique, dès lors qu'il repose sur un mix de production faiblement carboné, constitue un moyen idéal pour atteindre cette cible climatique ambitieuse. C'est la raison pour laquelle le gouvernement britannique en a fait l'un des piliers de son objectif de décarbonation.

Du côté de la production, la montée en puissance des technologies bas carbone (nucléaire et EnR, avec un rôle privilégié pour l'éolien) sera fortement encouragée.

Evolution prévisionnelle du mix électrique du Royaume-Uni



Source : Scénario prospectif 2013 de Nationalgrid (Gestionnaire du Réseau de Transport britannique)

¹ Toutes ces évolutions sont calculées par rapport au niveau des émissions en 1990.

Du côté des usages énergétiques, les transferts d'usages au profit de l'électricité seront encouragés dans le transport et la production de chaleur. En 2050, la part de l'électricité dans le chauffage devrait ainsi atteindre 30 % (contre 10 % aujourd'hui) grâce notamment au développement des pompes à chaleur. Dans les transports, il est prévu, à cette même échéance, que les véhicules électriques et hybrides représenteront 90 % du parc total des véhicules individuels.

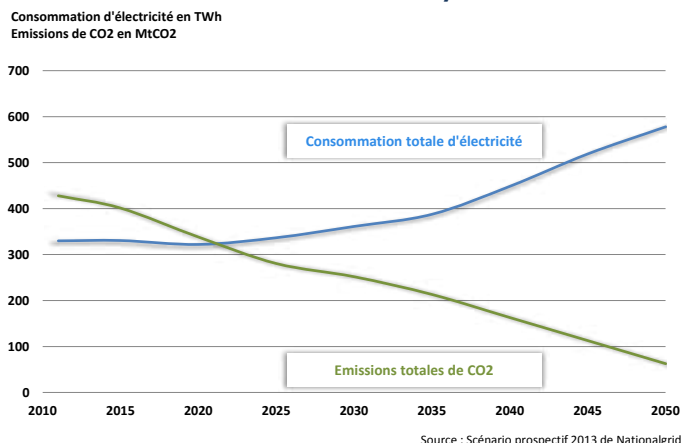
Ainsi, contrairement à ce qui s'observe dans d'autres Etats-membres, l'objectif n'est pas de réduire la demande d'électricité mais au contraire d'en favoriser la pénétration dans l'économie. D'ailleurs, si l'on en croit les projections nationales, cette consommation devrait presque avoir doublé en 2050.

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

Le succès d'une telle politique est bien sûr conditionné à l'implication des acteurs privés. Conscient de cet enjeu, le gouvernement britannique a su faire preuve de pragmatisme en menant à bien, en 2013, une réforme ambitieuse de l'architecture du marché de l'énergie (promulgation le 18 décembre 2013 de l'*Energy Act*). Cette réforme vise à garantir aux acteurs privés la visibilité dont ils ont besoin pour engager les milliards d'investissement attendus. Au nombre des principales mesures adoptées figurent notamment :

- la mise en place d'un prix-plancher du CO₂ afin de pallier la faiblesse du prix sur l'ETS, la trajectoire de ce prix-plancher devant permettre d'atteindre un prix de la tonne de CO₂ de 35 € en 2020 et de 85 € en 2030 ;
- l'instauration de contrats de long terme garantissant une rémunération stable pour tous les investissements dans des centrales électriques faiblement émettrices de CO₂ : *contract for differences* pour les EnR, le nucléaire, et les centrales équipées d'un dispositif de captage et de stockage du CO₂ (CCS); *feed-in-tariff* pour les petites installations EnR ;
- la création d'un mécanisme de capacité pour les technologies non éligibles aux contrats pour différence ;
- l'édiction de normes d'émissions plafonnées à 450 gCO₂/kWh pour les centrales thermiques, ce qui condamne le charbon conventionnel hors CCS ;

Décarbonation de l'économie et augmentation de la consommation d'électricité au Royaume-Uni



- le lancement du programme « *green deal* » qui encouragera les mesures d'efficacité énergétique et soutiendra les investissements visant à limiter les effets du renchérissement attendu des prix de détail de l'énergie. Une « *green bank* » à dotation publique aura pour mission de soutenir financièrement ce programme.

Par ailleurs, dans un souci de simplicité et d'efficacité, la conduite de la politique énergétique a été confiée à une administration unique, le *Department of Energy and Climate Change*, créée à cet effet en 2008. Celui-ci est assisté dans sa tâche par le régulateur en charge de l'électricité et du gaz outre-Manche, l'Ofgem, qui s'est vu confirmé dans sa fonction de surveillance des marchés.

Aussi économiquement et écologiquement vertueuse que soit cette politique, son succès n'est toutefois pas assuré. Le principal élément d'incertitude tient à l'acceptabilité sociale de son coût, qui pourrait s'avérer élevé si les économies d'énergie se révélaient insuffisantes pour compenser la hausse des prix aux consommateurs finals. Ce sujet est d'autant plus sensible outre-Manche, que la question de la précarité énergétique figure parmi les préoccupations principales de l'opinion publique britannique.